

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

 UNIVERSITÉ  
PARIS DESCARTES

UNIVERSITÉ PARIS 5

# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du Président de l'Université René Descartes-Paris 5 relatif au Diplôme d'Université EN ART-THERAPIE : RESPONSABLE D'ATELIER THERAPEUTIQUE OU PSYCHOEDUCATIF A MEDIATION ARTISTIQUE en date du 10 juillet 2006

Vu les pièces justificatives produites par M. WISSAM KOTAÏT, né le 8 novembre 1979 à SAÏDA (LIBAN), en vue de son inscription au Diplôme d'Université en ART-THERAPIE : RESPONSABLE D'ATELIER PSYCHOEDUCATIF A MEDIATION ARTISTIQUE, spécialisation ARTS DE LA SCENE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EN ART-THERAPIE : RESPONSABLE D'ATELIER PSYCHOEDUCATIF A MEDIATION ARTISTIQUE, spécialisation ARTS DE LA SCENE**

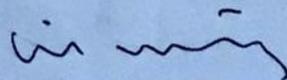
est décerné à **M. WISSAM KOTAÏT**

au titre de l'année universitaire 2007-2008.

Fait à Paris, le 15 juillet 2009

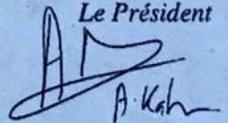
*Le titulaire*

*Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche*



*François MARTY*

*Le Président*



*Axel KAHN*